



Madame, Monsieur,

l'**OCA Bâtiment**, l'Organisme Coordonnateur composé des quatre éco-organismes agréés pour la filière REP Bâtiment a publié ce jour sur son site Internet les **standards de tri applicables pour l'ensemble des points de reprise et des détenteurs** .

Que comportent ces standards de tri ?

Les standards de tri définissent clairement **l'ensemble des flux et des typologies de déchets repris sans frais au sein des points de reprise si préalablement triés par les détenteurs de déchets**.

Ils fournissent par ailleurs une **liste d'exemples** permettant de distinguer les déchets du bâtiment repris au titre de la REP PMCB, des déchets indésirables et interdits.

Pourquoi cette standardisation ?

La standardisation des règles de tri joue un rôle essentiel dans la **mission de gestion des déchets du bâtiment des éco-organismes**.

En adoptant des consignes de tri communes à destination des détenteurs de déchets et des points de reprise, nous visons à **améliorer la qualité de la collecte et le traitement des déchets**, tout en réduisant l'impact environnemental.

Où retrouver les standards de tri ?

Rendez-vous sur le site Internet de l'OCA Bâtiment en cliquant sur le bouton ci-dessous pour retrouver les standards de tri.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour les **appliquer** dans vos opérations, mais également pour les **promouvoir auprès de vos partenaires et clients** afin que nous puissions tous ensemble contribuer de manière significative à la réduction des déchets de construction et rendre le bâtiment plus circulaire.

DECOUVRIR LES STANDARDS DE TRI